

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**ÉCOLE NATIONALE  
DE LA MAGISTRATURE**

**PARTIE RESERVÉE AU JURY**

N° de dossier du candidat :

0268

**NOTE**

16 /20

**Le candidat ne doit rien écrire dans la partie réservée au jury. IL NE DOIT PAS SIGNER SA COMPOSITION**

**NOMBRE DE FEUILLES INTERCALAIRES :**

3

**COMPOSITION DE** Culture générale

**Certifié exact.**

**LE MAGISTRAT OU FONCTIONNAIRE  
CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE**  
**(signature)**

*Cer*

## "Qui attend de l'Etat aujourd'hui?"

"L'Etat, c'est moi!" avait déclaré le monarque absolu Louis XIV. Dans l'Ancien Régime en effet, tout passait par la volonté exclusive du Roi qui assurait le fonctionnement des institutions, dirigé dans son seul intérêt.

Aujourd'hui, dans un régime républicain et démocratique comme celui de la 5e République, le rôle de l'Etat a évolué et n'est plus incarné dans un seul homme. Il est constitué de structures politiques et sociales dont les ministères et leurs services sont une ferme d'expression.

Si l'Etat visait selon la théorie de Max Weber à l'exercice d'un "monopole de la violence légitime", qu'en est-il aujourd'hui? En effet, selon lui, les citoyens déléguent leur liberté - en partie - à l'Etat qui en échange assure leur protection quelle soit physique, économique ou sociale. Or il semble que les demandes des citoyens aient désormais évolué vers des attentes fondamentales et des besoins insatisfaites face à un monde globalisé et interconnecté de nouvelles menaces fait jour (cybercriminalité, catastrophe nucléaire...). Devant de telle attentes, sans visage et sans frontière, les valeurs traditionnellement défendues par l'Etat sont menacées et la confiance à l'origine du contrat social signé entre les citoyens et l'Etat semble rompus. Néanç s'ils ne savent plus ce qu'ils peuvent attendre de l'Etat les citoyens demandent toujours plus de protection et de sécurité, tout comme ils recherchent une plus grande égalité entre eux.

A contrario on observe simultanément une volonté d'affranchissement de l'Etat pour atteindre une plus grande compétitivité par le biais du marché et ce par plus de liberté. On ne veut pas que l'initiative privée ainsi que

- ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE -

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque

les libertés (d'aller et venir, de penser, ...) soient atteintes au nom d'une volonté plus sécuritaire de l'Etat, perçue comme dangereuse pour les droits fondamentaux.

Alors l'Etat a-t-il encore un rôle à jouer, et si oui, lequel ?

S'il semble que le rôle traditionnel de l'Etat soit en crise, rejettant pourtant les excès du passé de trop ou trop peu d'Etat (I), nous pouvons cependant encore attendre de lui la défense de valeurs indispensables à son fonctionnement, soutenu par de nouveaux moyens qui le renforcent en le contrôlant (II).

\* \*

\*

L'Etat est aujourd'hui en crise face aux enjeux du monde contemporain, les nouvelles menaces auxquelles fait face nos sociétés globalisées revêtent en cause les fondements même du pacte social. Pour autant les excès du passé tentent le tout-Etat ou le peu d'Etat ont révélé leurs apories.

Les philosophes classiques Locke et Hobbes ont tout deux élaboré une théorie de l'Etat issue d'un état de nature intraitable pour les hommes. Pour le premier, le homme égoïste et en concurrence perpétuelle devrait trouver une instance supérieure pour réguler leurs intérêts économiques. Pour le second c'est l'état de guerre permanente et la lutte des uns contre les autres qui devrait amener un Leviathan réputateur et pacificateur. A l'origine du contrat social ces théories devraient alors expliquer le délégitimation d'une partie de leur liberté de citoyen à l'Etat en échange d'une protection donnée par le détenteur du débris "monopole de la violence légitime" (Weber).

Cependant cette vision idéale ne semble plus correspondre aux défis contemporains auxquels l'Etat ne parait plus en mesure de répondre. Alors qu'en 1945 après le bras de fer mondiale la volonté de reconstruction et de

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque

Solidarité faisaient émerger - avec les théories de Keynes - l'Etat-Providence (ou le "Welfare State" - Etat de Bien-Etre - en anglais), il semble aujourd'hui au modèle en faillite. Si on en croit Pierre Rosanvallot dans le cin de l'Etat Providence, le déficit toujours plus grand de notre système de sécurité sociale menacent le système tout entier. Pour Nicolas Barézic dans un pamphlet la France qui tombe c'est tout le dérangement qui a la France à se réformer qui est en cause. La protection économique et sociale promise par le contrat social est désormais remise en cause : par des chiffres du chômage toujours très élevés et par des crises économiques qui se multiplient et dont les effets délocalisés augmentent l'impact et la rapidité de propagation (cf. le cin de mi-primaire de 2008, dont les effets sur les économies sont toujours patent). La compétitivité accrue face aux pays émergents fait que l'Etat ne peut plus garantir le même niveau de compétitivité car le protectionnisme reste une mesure contraire au libre-échange.

En matière sociale et politique c'est le défaut des citoyens à l'égard des trois pouvoirs déjus par l'intermédiaire de l'Etat de droit qui est à l'œuvre le législateur légifère trop et mal mettant en danger la sécurité judiciaire ; le pouvoir judiciaire commettant des erreurs inadmissibles pour un Etat de droit (affaires DSK, Dutroux) ; le pouvoir politique semblable comme ça. C'est en tout cas ce que révèle l'essai de Benoît Calme "la société de défiance" qui analysant une étude statistique du "World Survey Value" en conclusion le défaut à l'égard de l'Etat et des ses structures et représentants est en France une des plus élevées par rapport au reste du monde.

Enfin l'intégrité physique, traditionnelement assurée par l'Etat doit protéger selon le pacte social, et elle-même remise en cause par l'émergence du terrorisme international qui frappe au hasard des populations civiles. Dans les leçons de la Terreur l'historien américain Tolstoy nous explique pourquoi il est vain pour l'Etat de tenter d'y répondre par les instruments traditionnels de la guerre,

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque

Ce qui a pourtant tenté G. W. Bush - ralliant quelques pays européens - lors de la guerre en Afghanistan. D'autres menaces de types pandémiques mettent également en danger la santé des citoyens et appellent une réflexion sur le "principe de précaution" développé par Hans Jonas au nom duquel face à des conséquences inconnues il faut prendre toutes les mesures possibles pour empêcher les dangers potentiels.

Ainsi les demandes des citoyens se sont accrues en parallèle à la montée de nouveaux risques auxquels l'Etat ne semble pas en mesure de répondre. Pour autant le passé nous enseigne que les solutions ne se trouvent pas dans plus d'Etat ni dans moins d'Etat.

En effet afin de rechercher ce que nous sommes en droit d'attendre de l'Etat aujourd'hui ses excès passés peuvent nous enseigner la voie à ne pas suivre.

L'expérience de trop d'Etat a pu s'exprimer lors des régimes totalitaires des années 30-40. Au fondement même du totalitarisme retrouvé le corps social totalement intégré à l'Etat. On fabrique alors un homme nouveau qui doit répondre aux attentes du nouveau régime, et tout ce qui ne correspond pas au modèle doit être exclu - voir exterminé. Cet Etat tout puissant s'inscrit dans une propagande envahissante qui fixe le dogme de l'apelle si ne peut s'échapper. Le roman de science-fiction d'Orson Wells 1984 a parfaitement décrit le phénomène à travers un oeil tout puissant, symbole de l'Etat qui voit tout. Il y décrit également une bureaucratie souriante qui déléguer la conscience à sa hiérarchie, "Qualité du mal" qu'analyse Hannah Arendt qui amènera des responsables nazis à Nuremberg à se dédouaner de leur responsabilité au nom du respect du à l'autorité.

Ainsi le trop d'Etat, l'Etat omnipotent accorde aux pires dérives d'autant qui il retire à ses exécutants leur conscience et leur libre arbitre.

Pour autant l'extrême inverse de l'abstention ou du moins de la limitation au minimum des rôles de l'Etat est-elle souhaitable à son tour ? Le mouvement anarchiste qui prône l'abolition de toute la structure de l'Etat est toujours resté marginal agissant souvent par une violence destructive qui n'a pas su convaincre le faible. Cependant, un autre mouvement prône la limitation plus rôles de l'Etat. A l'inverse sur l'échiquier politique il est relayé par les libéraux qui souhaitent l'exercice total de la loi du marché, par le jeu de l'offre et de la demande. Suite aux chocs pétroliers des années 70 Margaret Thatcher au Royaume-Uni et Ronald Reagan aux Etats-Unis appliquent dans les années 80 la thèse ultra-libérales de Hayek. Ils privatisent de nombreuses entreprises et "laissez faire" comme le veut le jeu de la main invisible<sup>(A. Smith)</sup>. Si les dégâts humains sont en rien comparables à ceux du racisme ou du stalinisme, la crise économique ne s'est pourtant pas résorbée et le malaise des inégalités du fait du retraçement d'un Etat régulateur semble avoir fait son temps. En effet la récession des Etats où la récente crise des subprimes a été un soutien des Etats au système bancaire et financier jamais vu auparavant à l'image des 700 milliards de dollars versés par le gouvernement américain au soutien de son économie. L'absence du rôle régulateur et protecteur de l'Etat ne semble donc pas prochaine.

Ainsi, face aux échecs actuels de l'Etat Providence face à la crise sociale, économique, mais aussi aux menaces faits à l'intégrité de

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque

Ses citoyens, il semble que il faille ré-envisager le rôle de l'Etat. Cependant face aux apories des tentatives de trop d'Etat ou de trop peu d'Etat il semble que le rôle que l'Etat a à jouer aujourd'hui ne se situe pas dans une place plus ou moins importante de l'Etat régulateur et protecteur mais dans la recherche d'un équilibre très plus de qualité, <sup>dans</sup> un "niveau" d'Etat.

\*

Représenter le rôle de l'Etat implique de voir quelles valeurs les citoyens souhaitent lui voir défendre et comment il y parvient. Dans cet exercice on observe que des valeurs traditionnelles sont protégées tout comme de nouvelles qui émergent du fait des limites observées auparavant. Dans ce rôle l'Etat est secoué par des structures qui lui sont internes mais également par le citoyen.

En effet, l'Etat doit réinstaurer la confiance entre lui et les citoyens pour consolider le pacte social. Cela passe par le défense de valeurs traditionnelles comme de nouveaux enjeux. La valeur de l'égalité au cœur même de la devise française doit être repassé à la lumière des apories soulignées. Trop d'égalité risque de faire dévier le régime vers un égalitarisme pouvant mener au totalitarisme. Afin d'éviter cela le philosophe John Rawls a proposé le concept d'équité dans sa Théorie de la justice (1971). Il érige sous le pont du "maximi" qui serait le seuil qu'une société devrait atteindre pour être équitable : le degré où toutes les inégalités sont les plus justes. En rendant à chacun les places accessibles de la même manière il fonde le système méritocratique où en fonction des efforts fournis chacun trouve sa juste place dans l'échelle sociale. Cette théorie a pu être adaptée à des mesures concrètes telles que les programmes

d'égalité des chances menées par les Grandes Ecoles en développant des accès réservés aux jeunes issus de milieux défavorisés.

Critiquée de l'égalité, la liberté est elle aussi une valeur traditionnelle soutenue par les citoyens, défendue par l'Etat au nom de tous. Elle s'incarne dans le principe de légalité inséré par Beccaria dans son traité des délits et des peines qui fait de la loi et de son respect le fondement de la justice - et de la possibilité du privilège de la liberté. Le principe de liberté entrebalance toujours celui de sécurité également recherché par les citoyens. Par exemple la vidéosurveillance qui sera adoptée par la loi Loppsi II en septembre 2010 est donc très encadrée afin de protéger les droits et libertés fondamentaux.

Mais au-delà de ces valeurs classiques, de nouvelles ont aussi nécessité également une présence réputative et protectrice de l'Etat. Forme évoluée de la fraternité de la devise française, la solidarité avait d'ailleurs failli la supplanter aux côtés de la liberté et de l'égalité\*. Cette valeur est au cœur même de la vie française comme en témoigne son système actuel de retraite. Cependant on peut observer une tendance à l'évolution vers une combinaison des systèmes anglo-saxons de protection - modèle américain - et le modèle français universel. Cela s'illustre aux Etats-Unis par le vote de la réforme du système de santé en 2010 tendant vers un modèle universel et à l'opposé en France par le développement de nouvelles prises et de l'épargne pour compléter le système universel.

Un autre principe fondamental défendu par l'Etat français est celui de la laïcité. Négligé une volonté d'un respect de la diversité de croyances religieuses, le principe de laïcité irrigue le fonctionnement des services publics de l'Etat et pourrait être amené à se renforcer. Entre l'obligation de neutralité de

\* par une proposition de N. Andry

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque

ses agouts, l'Etat interdit le port de bijoux religieux ostentatoires pour les élèves. Il oblige également la tête nue (sans foulard ou turban islam) ou les photos des documents officiels. Ce principe pourrait même être amélioré à être encore plus strict si, suivant la Belgique, la France votait une loi d'interdiction générale du port de la burqa et des niqab dans les lieux publics.

Afin de répondre au mieux à toutes ces attentes des citoyens envers l'Etat - auxquelles il semble parvenir à répondre (liberté, égalité, solidarité, laïcité) - au vu de la protection et la régulation dans une juste proportion, l'Etat est rendu. En effet, afin d'éviter une dérive d'un Etat trop présent et ses jardins-fous, des institutions se sont développées, qui ne respectent cependant pas le rôle peu peut avoir à jouer le citoyen.

De façon opérationnelle, l'Etat fait partie de l'Union Européenne et est signataire de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de Sauvegarde des libertés. Ainsi l'Etat se vit contrôlé afin de correspondre aux exigences d'un Etat de droit en accord avec la volonté des autres pays. Ainsi l'Etat peut améliorer ce qui peut être exigé de lui - comme par exemple des prisons respectant le dignité humaine.

A ces instances opérationnelles se rajoutent des instances nationales qui font partie de l'Etat parmi les tout de même à maintenir une certaine autonomie. Il s'agit notamment d'Autorités Administratives Indépendantes (AAI). Elles ne sont pas créées puisque le premier a été créé en 1973 (le Médiateur de la République) mais elles tendent à se multiplier afin de couvrir tous les champs d'action de l'Etat pour mieux le contrôler. A leur tête leur Président a des pouvoirs vis à vis des pouvoirs exécutif. Son mandat est en général long et non renouvelable. Depuis le

réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 (meilleure d'entre elles a été constitutionnalisée). Il s'agit du défenseur des droits (TIC) qui devrait faire plusieurs missions : le défenseur des enfants, la HAUSE, la Commission de l'Antidopage notamment. En tant qu'autorités administratives ils participent de l'action de l'Etat, mais leur indépendance leur permet d'avoir le recul suffisant pour pouvoir contrôler l'action de l'Etat.

Un second contrefort - contrôlant et renforçant l'action de l'Etat - s'incarne dans le rôle que peut jouer le citoyen lui-même pour renforcer l'Etat. Dans la contre-démocratie, Pierre Rosanvallon appelle à une sur-jacent démocratie pour venir soutenir l'Etat. Des attentes des citoyens sont telles et les difficultés des pouvoirs à se contrôler sont devenues plus importantes, Rosanvallon appelle au retour du citoyen. Un citoyen au triple rôle : de surveillant, de veto et de juge. Ainsi amené à réinvestir le champ politique alors-ci créerait une contre-démocratie non pas en opposition à la démocratie que nous connaissons mais "tout contre elle", tel un contrefort.

\* \*  
\*

Ainsi nous pouvons encore croire que l'Etat a un rôle à jouer aujourd'hui et les citoyens peuvent encore attendre beaucoup de lui. Cependant force est de constater que il a ses limites et que face aux défis actuels de mondialisation et de ces multi-sectorielles il convient de renouveler son rôle traditionnel afin de mieux s'adapter aux enjeux contemporains. Les citoyens ne devront cependant pas tout attendre de lui et ils devront donc de leur côté apporter leur pierre à l'édifice en contribuant à renforcer la qualité de l'intervention de l'Etat. Voilà pourquoi ce n'est pas moins d'Etat ou plus d'Etat que nous demandons en mesure d'accorder aujourd'hui, mais mieux d'Etat.